



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 30 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le trente janvier à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 janvier 2026 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 32

Nombre de votants : 34

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Chhun-Na LENGART 5ème Vice-Présidente, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Christine BONNIEUX, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Jean-Michel BROGNIEZ, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Stéphanie FRESNAIS, Florence GALERANT, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, Fabienne LOUIS, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, David REVERT, Patrice ROBERT, Louis RONSSIN, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Jean-Guillaume d'ORNANO, Olivier GUERIN, Emmanuel LAUSSINOTTE, Patricia NOGUET, Didier QUENOUILLE, Evelyne RENAULT, Michel THOMASSON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Philippe LANGLOIS, pouvoir à Ihsane ROUX, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D001_300126

**EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES -
APPEL A PROJET AUPRES DU FONDS EN FAVEUR DE L'EGALITE
PROFESSIONNELLE 2026 - Dépôt d'une candidature auprès de la
Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique
(DGAFP) pour une campagne de communication interne
sensibilisant aux agissements sexistes et sexuels
Autorisation**

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie conduit une politique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, visant à instaurer un environnement de travail respectueux, inclusif et exempt de toute forme de violence ou de discrimination. Cet engagement s'inscrit dans la continuité de notre plan

d'action en matière d'égalité femmes-hommes et répond aux priorités nationales portées par la fonction publique.

Dans ce cadre, la collectivité a déposé en 2024 un dossier de candidature au Fonds en faveur de l'égalité professionnelle (FEP) pour la mise en place d'une action de sensibilisation et de prévention des agissements sexistes et sexuels au travail.

Ce projet a été retenu au titre de l'appel à projets FEP 2025 et a bénéficié d'une subvention de 5 000 €, correspondant à une prise en charge de plus de 70 % du coût total de l'action, permettant ainsi sa mise en œuvre dans des conditions optimales.

Fort de cette dynamique, et afin de poursuivre l'accompagnement des agents dans la prévention des violences sexistes et sexuelles, un nouveau projet est proposé pour l'année 2026. Celui-ci vise à renforcer la culture professionnelle commune autour du respect, de la prévention et de la protection des agents.

Dans cette perspective, il est proposé de présenter une nouvelle candidature à l'appel à projets 2026 du Fonds en faveur de l'égalité professionnelle, piloté par la DGAFP.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique;
Vu le plan d'action pour l'égalité femmes-hommes de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ;
Vu l'appel à projets 2026 du Fonds en faveur de l'égalité professionnelle (FEP) de la DGAFP ;
Considérant les résultats positifs du projet lauréat FEP 2025 et l'intérêt de poursuivre cette dynamique ;
Considérant la nécessité de renforcer et de pérenniser la prévention des violences sexistes et sexuelles au sein de la collectivité ;
Après avis favorable du Bureau des Maires en date du 16 janvier 2026,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser son Président, ou le Vice-Président le représentant, à déposer une candidature au titre de l'appel à projets du Fonds en faveur de l'égalité professionnelle 2026, pour la poursuite et l'amplification des actions de sensibilisation et de prévention des agissements sexistes et sexuels à destination du personnel communautaire, et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction et à la mise en œuvre de ce dossier.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré*

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcote fleurie.org

coeurcote fleurie.org

f in    

AUTORISE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à déposer une candidature au titre de l'appel à projets du Fonds en faveur de l'égalité professionnelle (FEP) 2026, pour la poursuite et l'amplification des actions de sensibilisation et de prévention des agissements sexistes et sexuels à destination du personnel communautaire, et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction et à la mise en œuvre de ce dossier.

Le Président :


Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État



Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME



Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 05/02/2026
Qualité : Président

Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Bénéville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville



Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 11/02/2026



ID : 014-241400415-20260209-D001_300126-DE